

La réunion de négociation de la commission paritaire s'est déroulée le 23 octobre 2018.

Macif Mutualité nous a présenté les comptes concernant la complémentaire santé. 249 cabinets ont souscrit un contrat auprès du recommandé. C'est donc 1645 salariés et 2998 bénéficiaires (*avec conjoints et enfants*) qui sont couverts par Macif Mutualité. Cela fait une augmentation d'environ 35% par rapport à l'année 2016, année de mise en place. Il faudra attendre la 3^{ème} année pour se faire une idée plus précise du poids du recommandé dans la branche.

Les dépenses de santé tournent autour de l'optique 26,92%, du dentaire 17,58%, de la pharmacie 14,01%, des consultations et visites 10,27% et de l'hospitalisation 9,31%.

Comme pour l'exercice 2016, le compte est excédentaire. En effet, le ratio-prestations/cotisations net s'établit à 73,5% [*pour rappel, 2016 : 74,5%*].

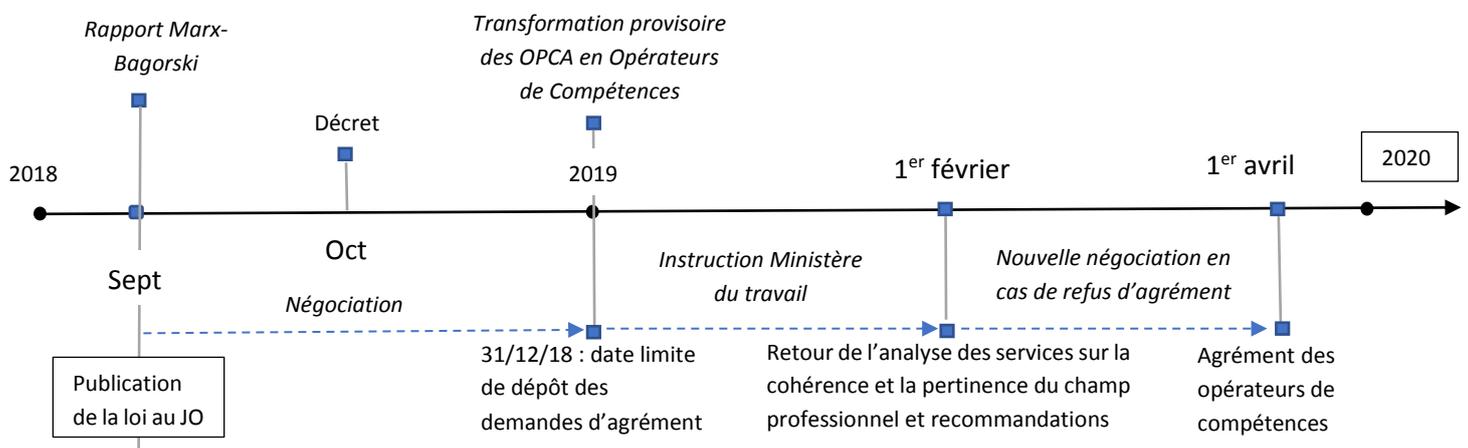
Il a donc été proposé à Macif Mutualité une baisse de la cotisation globale (*salariés + employeurs*) de 12% et un gel de celles-ci pour 2019-2020 et 2021.

Nos excédents le permettent en tenant compte :

- ✓ De nouveaux arrivants dans le régime,
- ✓ De l'évolution des dépenses de santé évaluée à +2,3%,
- ✓ De l'impact des décisions réglementaires estimé à 1,7% (*même si la CGT estime que Macif Mutualité sous-estime cet impact*).

Nous attendons maintenant le retour de Macif Mutualité qui a, en réunion, souligné qu'il n'y aurait pas de problème. [*Nous y reviendrons dans un prochain BI*].

La branche se doit de désigner un Opérateur Collecteur Agréé (OPCA) qui sera transformé en Opérateur de Compétence (OPCO) après le 31 décembre 2018 (*la réforme de la formation professionnelle*). Le calendrier ministériel est le suivant :



Un débat a eu lieu à quel OPCO/OPCA, la branche pourra adhérer. Pour certains, c'est l'OPCO de la mobilité ...avec notamment les agences de voyage, le transport routier, la SNCF et la RATP. De quoi noyer la branche... Pour d'autres comme la CGT, c'est l'OPCO des services de proximité et de l'artisanat...avec des professions dont en termes de poids et de cohérence métier plus réalistes. Le patronat devrait prendre une décision d'ici peu...affaire à suivre.

Si vous voulez recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Experts auto »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes